



TITRE HOMOLOGUÉ JARDINIER-BOTANISTE

DÉBOUCHÉS

- Employé comme jardinier spécialisé dans un jardin botanique, arboretum, conservatoire botanique, producteur de plantes de collection
- Intervenant sur des missions à responsabilité et d'exécution.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- être au minimum titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur horticole (travaux paysagers ou production horticole) ou du secteur de l'environnement
- OU disposer d'une expérience professionnelle dans ces domaines

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Etat, Conseil Régional, Pôle Emploi, Fongécif...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Une partie des frais de transport, de repas et d'hébergement peut également être prise en charge par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Durée de la formation

- Au total : 9 mois de septembre à juin
- Au centre de formation : 700 heures réparties sur 20 semaines
- En entreprise : 560 heures réparties sur 16 semaines

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 4 à 5 semaines.



Les candidats doivent être passionnés par le végétal.

Leurs compétences dans le domaine horticole doivent déjà être acquises.

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



CONTENU DE LA FORMATION

L'ensemble de la formation est décliné en 3 domaines :

→ **Domaine scientifique**

- Botanique descriptive : plan d'organisation général des végétaux, étude des végétaux à fleurs et sans fleur, connaissance du vocabulaire technique, dissection et observation...
- Systématique et taxonomie : identification des principaux groupes végétaux, utilisation de flores, connaissances des codes de nomenclature botanique...
- Biologie végétale et écologie : fonction des différents organes d'une plante, notion de variation, étude des facteurs du milieu et de leurs influences...
- Phytosociologie et phytogéographie : étude des groupements végétaux, identification des caractéristiques du milieu, inventaire floristique...

→ **Domaine technique**

- Réalisation, maintien et développement d'une collection : notion de collection, technique de récolte et de conservation, multiplication des végétaux, protection phytosanitaire, enregistrement et gestion des collections, réalisation d'herbiers...

→ **Domaine économique**

- Législation : normes, législation, réglementation sur la protection des espèces et des milieux, connaissance des différentes structures institutionnelles...
- Communication : communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

ÉVALUATION / VALIDATION

Le titre est délivré aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation.

Titre homologué « Jardinier botaniste », titre de niveau 4 validé par la Commission Nationale des Titres et Diplômes.

Chaque stagiaire doit développer durant sa formation une collection végétale à partir d'un thème proposé.

La collection est présentée en fin de formation et évaluée par un jury de professionnels.

De nombreux professionnels du monde de la botanique interviennent dans les différents modules.

L'ensemble des modules se déroule sous forme de cours théoriques, travaux dirigés, sorties sur le terrain.



L'homologation a été reconduite en 2013 pour une durée de 5 ans.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

CFPPA de CHATEAUFARINE
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

